



A.I.W.E.A.B.C.

4 - 5 OCTOBRE 2014 RÈGLEMENT - PROGRAMME

AFFILIÉS F.P.S.E.A.B.C. DU HAINAUT

**ORGANISÉ PAR LE CLUB DES ÉLEVEURS DE RACES BELGES &
L'ASSOCIATION DES ÉLEVEURS DE VOLAILLES DE RACES WALLONNES
SALLE D'EXPOSITION DES Ets LIEDS A RONQUIÈRES****Article 1.**

La présente exposition est régie par le règlement général des expositions tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration de l'A.I.W.E.A.B.C., tenu ici pour reproduit auquel les exposants se lient par leur inscription. Ce règlement pourra être consulté au secrétariat de l'exposition pendant la durée de la manifestation.

Article 2.

L'exposition est placée sous l'autorité de la Fédération Provinciale du Hainaut et dépend comme tel du règlement interprovincial wallon contre lequel aucun recours n'est admis.

Article 3.

Au sein de l'exposition, il sera éventuellement organisé des derbys.

Article 4.

Seuls les animaux de races belges peuvent participer à l'exposition. Les sujets doivent être porteurs d'un signe d'identification admis par l'Entente Européenne. Seul le tatouage des lapins nains est autorisé avec des chiffres de 5 mm. Le numéro devra être repris au bulletin d'inscription au plus tard à l'encagement. Les oiseaux de parc et aquatiques nés à partir de 2005 devront obligatoirement porter la bague reconnue par la Fédération Nationale.

Article 5.**Programme :**

Enlogement : Vendredi 3 octobre 2014 à partir de 17 h jusqu'à 22 h.
Opération du jury : Samedi 4 octobre 2014 de 8 h à 13 h.
Ouverture au public : Samedi 4 octobre 2014 de 15 h à 22 h. Dimanche 5 octobre 2014 de 9 h à 17 h.
Ouverture du bureau des ventes : Samedi 4 octobre 2014 à partir de 16 h. Dimanche 5 octobre 2014 de 9 h à 16h.
Remise des récompenses : DIMANCHE 5 OCTOBRE 2014 à 17 h.
Délogement : Dimanche 5 octobre 2014 à partir de 19 h à 21 h..

Article 6.

Les inscriptions doivent se rédiger sur le bulletin inclus au présent règlement.

Article 7.

Les sujets doivent être inscrits par race et par variété dans l'ordre suivant : Mâle adulte, Femelle adulte, Mâle jeune, Femelle jeune.

Article 8.

Les exposants sont instamment priés de libeller leur bulletin d'inscription d'une façon claire et lisible. Dans le cas contraire, ils seraient seuls responsables des erreurs de classement.

Article 9.

Les bulletins d'inscription doivent être envoyés avant le **26 septembre 2014** à Michaël DE VOS, rue de la Saisinne, 79 à 7061 Thieusies. Téléphone : 0476 47 00 15 ou par Email: micdevos23@hotmail.com Les numéros d'identification doivent figurer sur le bulletin d'inscription au plus tard à l'enlogement. Pour pouvoir exposer, l'éleveur belge devra être en possession d'une carte d'éleveur de l'A.I.W.E.A.B.C. ou de la V.I.V.

Article 10.

Les droits d'inscription sont fixés à €2 par sujet. Le montant total sera versé au compte BE34 0682 4364 1290 du C.E.R.B. – A.E.V.R.W. ou au plus tard au moment de l'enlogement. Les droits d'inscription pour les animaux absents seront également acquittés. Le prix du palmarès obligatoire est fixé à €3, un par famille.

Article 11.

Un changement de sujet est autorisé, pourvu que le sujet de remplacement soit de même race, même variété, même sexe, même âge. La modification sera signalée obligatoirement à l'enlogement.

Article 12.

Tous les animaux devront être amenés libres de tous frais au local Ets Lieds à Ronquières le vendredi 3 octobre 2014 avant 22h.

Aucun enlogement ne sera admis le jour du jugement.

Article 13.

- 1- L'exposant devra fournir à l'organisateur les certificats de vaccination réglementaires en vigueur, faute de quoi les animaux ne pourront être encagés.
- 2- Lors de l'encagement et pendant le jugement, tout sujet suspect de maladie ou contaminé de parasites sera signalé au Docteur Vétérinaire Barbara HOYAUX responsable, dont la décision est irrévocable. En cas d'absence du vétérinaire, seul le comité organisateur a le droit de juger de l'opportunité de l'enlèvement des sujets suspects de maladie. Les sujets sont alors placés à l'infirmerie et le propriétaire devra enlever le sujet dès son arrivée sur place. Pendant le jugement, le juge signale tout symptôme de maladie.
- 3- Le Docteur Vétérinaire responsable est le Docteur Vétérinaire Barbara HOYAUX.

Article 14.

Les jugements seront rendus selon les prescriptions de l'A.I.W. Les décisions des juges seront sans appel, sauf en cas d'application erronée du règlement.

Article 15.

Les jugements et leur valeur seront énoncés comme suit :

97	8 points
96	7 points
95	6 points

94	5 points
93	4 points
92	3 points

91	2 points
90	1 point
0	0 point

/ NON JUGÉ	0 point
0 DISQUALIFIÉ	0 point
NA NON ADMIS	0 point

Les jugements seront rendus par des juges officiels selon leur compétence. Ces juges opéreront seuls et en toute indépendance. L'entrée des locaux est interdite à toute personne n'y étant pas appelée pendant les jugements.

Article 16.

Le comité organisateur prendra toutes les mesures utiles pour la nourriture, la garde et l'entretien des animaux pendant la durée de l'exposition. Il n'est pas responsable des pertes par mort, maladie, vol ou accident ; quelles qu'en soient les causes et circonstances. Les animaux seront toute-

fois assurés en cas d'incendie.

Article 17.

Pendant la durée de la manifestation, il est interdit, et ce quelle qu'en soit la cause de toucher, de taquiner les animaux, de sortir ceux-ci des cages, sauf pour ce dernier point, en présence d'un membre du comité organisateur ou du délégué fédéral. Dans leur propre intérêt, cette règle est également valable pour les propriétaires des animaux exposés.

Article 18.

Tous les animaux peuvent être mis en vente. La mention en sera faite par les exposants au bulletin d'inscription avec identification claire du prix de vente ainsi que des numéros de tatouage ou de bague. Cette transaction concernant les sujets exposés se fera obligatoirement par l'intermédiaire du secrétariat. Le comité organisateur prélèvera une taxe de 15 % sur tous les sujets vendus à charge de l'acheteur. Tout exposant souhaitant retirer des animaux de la vente doit en effectuer le rachat. Les sujets vendus pourront être emportés à partir du samedi à 18 h et seront payés au vendeur lors du délogement.

Article 19.

Pour tout sujet mis en vente le certificat vétérinaire de vaccination sera remis à l'enlogement sous enveloppe portant le nom de l'éleveur au secrétariat. Lors de l'enlèvement du sujet vendu, le certificat de vaccination sera remis à l'acheteur par le secrétariat. Les sujets vendus restent exposés aux risques et périls de l'acquéreur.

Article 20.

- 1- Toute personne intéressée (exposant, juge, membre du Comité Organisateur) peut déposer une plainte contre les cas d'erreur ou de fraude par lesquelles elle se croit désavantagée.
- 2- La plainte sera signée et il ne sera pas tenu compte des accusations anonymes.
- 3- Les plaintes ou réclamations doivent être adressées dans un délai de 8 jours après la fin de l'exposition auprès du Secrétariat de la F.P.S.E.A.B.C. du Hainaut accompagnée d'un versement d'une somme de 15€ qui ne sera restituée que si la plainte ou la réclamation est reconnue fondée par la F.P.S.E.A.B.C.
- 4- Si la plainte ou réclamation concerne le jugement, uniquement en cas de fausse interprétation des règlements, il y a lieu que le plaignant fasse constater les faits, soit par un ou des juges, soit par le délégué, soit par des organisateurs de l'exposition, avant le délogement des animaux.

Article 21.

Des prix de classe seront attribués comme suit :

97 : €10 96 : €5,5 95 : €4,5 94 : €2,5 93 : €1,5 92 : €0,5 **Il n'y aura pas de passage à table.**

Article 22.

Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché au provisoire par le délégué fédéral. A défaut par un membre du C.A. de la Fédération Provinciale sur place.

Article 23.

Juges presentis :

Pigeons :

Président : Mr André Legrand

MM : **Paul Bauthier, André DELCROIX**, Madame Barbara Hoyaux.

Volailles :

Président : Mr Philippe STREEL

MM **Alfons Willeghems, Jacques Rousseau**, Pierre Sadaune, André Dusépulchre. Madame Jocelyne Brouez.

Lapins :

Président : Mr Ludovic Bauthière.

Mr Richard Deravet.

Oiseaux de parc et palmipèdes :

Mr Christian Foncoux.

Article 24. DELEGUE OFFICIEL

Le délégué officiel est désigné par la F.P.S.E.A.B.C. du Hainaut représente la F.P.S.E.A.B.C. du Hainaut et veille à la bonne observation des règlements en vigueur.

Il veille surtout à :

- a- La compétence des juges, concernant les jugements des races qui leur sont décernées et le nombre de sujets à examiner.
- b- La présence de personnes incompétentes ou exclues pendant le jugement.
- c- L'existence de certificats de vaccination ainsi que la carte d'éleveur. Le délégué officiel a le droit, sur place, de statuer sur tout différend qui naîtrait entre juges et entre organisateurs et juges. En cas de désaccord il tranchera le différend au provisoire en attendant que la F.P.S.E.A.B.C. du Hainaut se prononce sur l'affaire.
- d- Le respect des règles proposées par l'A.I.W.E.A.B.C

Le délégué officiel dressera un rapport de ses constatations en deux exemplaires, qu'il fera signer par l'organisateur et lui remettra un exemplaire. Il enverra à la F.P.S.E.A.B.C. du Hainaut l'autre exemplaire et un palmarès.

COMITÉ ORGANISATEUR

Président d'Honneur	Didier Lieds
Président	Willy Delespesse.
Vices-président(s)	Annie Lemaire et Michaël Devos.
Trésorier	Jean-Marie Burgeon.
Secrétaire	Laurent Delsanne.
Secrétaire adjoint	Michaël Devos.
Commissaire général de l'exposition	Roch Huchon.
Responsable logistique	Jacques Delespesse.
Responsable de la revue CONTACT	Raymond Ganty.
Responsable Bar	Martine Delsanne.
Commissaire Général- adjoint	Claude Deneyer.

Commissaires

Jean-Pierre Kindermans, Philippe Streel, Pierre Sadaune, Jocelyne Brouez, Benoît Blondel, Benoît Hubert, Denis Lecomte, Anthony Lecomte, Jordan Lecomte, Joël Decuyper, Jean-François Cheron.

Commissaires adjoints

Dider Puts, Valérie Lambot, Joseph De Roeck, Jean Marie Robberecht, Christian Delsanne, Marc Musch.

Pour le Comité organisateur

Willy DELESPESE Laurent DELSANNE, Jean-Marie BURGEON
Le Président. Le Secrétaire. Le Trésorier

Pour la F.P.S.E.A.B.C. du Hainaut

André LEGRAND, Joël DEWATTRIPONT, Françoise LAMBERT
Le Président. Le Secrétaire. Le délégué fédéral.



LISTE DES PRIX DE L'EXPOSITION 2014

PRIX DE CLASSE

97 : €10 96 : €5,5 95 : €4,5 94 : €2,5 93 : €1,5 92 : €0,50

GRAND PRIX DES MEMBRES 2014

Un passage à table spécial sera organisé pour les membres en règle de cotisation 2014. Il faudra désigner 8 sujets sur le bulletin d'inscription par les lettres **PM** (toutes races et variétés confondues). Les 15 premiers classés seront récompensés par un prix.

PRIX SPECIAUX RESERVES AUX JEUNES ELEVEURS (- DE 18 ANS)

LAPINS

3 CHAMPIONS D'EXPOSITION 1^{er} groupe : Géants, Bleu de Ham, Bleu de St-Nicolas.

2^{ème} groupe : Beveren, Lièvre Belge, Blanc de Termonde, Argenté Belge.

3^{ème} groupe : Steenkonijn, Gris Perle de Hal, Angora nain, Béliet nain angora.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points en lapins.

Prix Michaël De Vos : au plus de points sur 5 Argenté Belge.

1^{er} : €20 2^e : €10 3^e : €5

Prix Willy Delespesse au plus de points avec 4 lapins bleus.

1^{er} : €10 2^e : €5

Championnat inter sociétés du Gris-Perle de Hal

Au plus de points sur les 4 meilleurs Gris-Perle de Hal (sans désignations) sur les 3 expositions ci-dessous.

Prix offerts par les sociétés CERB-AEVRW (Ronquières : 4,5 oct. 2014), Petits Eleveurs des Rhosnes (Frasnes-lez-Buissenal : 1,2 nov. 2014), De Verenigde Kleinveefokkers (Overijse : 8, 9 nov. 2014).

Les deux meilleures manches seront prises en considération pour le classement général :

1^{er} : €20 - 2^e : €15 - 3^e : €10

Prix au plus beau sujet dans les races suivantes : Géant des Flandres, Blanc de Termonde, Gris Perle de Hal, Argenté Belge, Angora nain, Bleu de Ham, Bleu de St-Nicolas, Beveren, Steenkonijn, Barbu de Gand, Béliet nain Angora. (94 requis).

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 6 sujets à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres **GP1**.

PIGEONS

5 champions d'exposition

1. - De Forme.
2. - De Structure.
3. - Cravaté.
4. - Haut-Volant - Culbutant.
5. - Boulant.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points en pigeons.

Prix au plus beau sujet dans les races suivantes : Boulant Gantois, Boulant de Louvain, Carneau, Culbutant Belge, Smijter, Speelderken, Smerle Anversois, Smerle des Flandres, Ringslager Belge, Cravaté Gantois, Haut-Volant Belge, Voyageur Liégeois, Cravaté Liégeois, Barbet Liégeois. (94 requis)

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 6 Cravatés Liégeois à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres **GP2**.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 6 Voyageurs Liégeois à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres **GP3**.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 6 Barbets Liégeois à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres **GP4**.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 1 mâle adulte + 1 femelle adulte + 4 jeunes pigeons même race et même variété à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres **GP5**.

VOYAGEUR BELGE D'EXPOSITION

Prix au plus beau MA et MJ et à la plus belle FA et FJ.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 6 Voyageurs Belges d'exposition à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres **GP6**.

RENAISIEN

Prix au plus beau MA et MJ et à la plus belle FA et FJ.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec les 6 meilleurs Renaisien.

PRIX SOUVENIR PHILIPPE HUCHON

Trois prix seront attribués à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 10 pigeons de races liégeoises, toutes variétés confondues, à désigner sur le bulletin d'inscription par **PH**.



CARNEAU CLUB DE BELGIQUE

Secrétaire - Trésorier

Geoffrey DIANA

rue de Binche, 31 - 6567 MERBES-LE-CHÂTEAU

071 59 68 42 - 0472 26 45 96

e-mail: geoffrey1806@hotmail.com

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT 2014

1. Le CHAMPIONNAT est exclusivement réservé aux MEMBRES du "Carneau Club de Belgique", en règle de cotisation 2014 au plus tard à la première manche.
2. Le championnat se dispute sur 8 manches.
3. Le classement de chaque manche sera effectué par l'addition des points réalisés sur 10 sujets non désignés, toutes variétés confondues.
4. L'éleveur peut participer avec moins de 10 sujets.
5. Le classement final sera établi par l'addition des points des 5 meilleurs manches.
6. Le décompte des points se fera sous le barème suivant :
97 = 8 pts - 96 = 7 pts - 95 = 6 pts - 94 = 5 pts - 93 = 4 pts - 92 = 3 pts.
7. En cas d'égalité au classement final, le décompte se fera au plus de 97 - 96 - 95 - 94 - 93 et 92.
8. La société Organisatrice d'une manche récompensera les participants.
9. Tous les participants classés seront récompensés comme suit par le "Carneau Club de Belgique":
Le 1^{er} = €50 - Le 2^{ème} = €40 - Le 3^{ème} = €30 - Le 4^{ème} = €25 - Le 5^{ème} = €20 - Le 6^{ème} et suivants = €15
+ 1 sac de 5 kg de mélanger pigeon pour les non classés.
10. La remise des prix sera fixée par le Conseil d'Administration du "Carneau club de Belgique" à la date de l'Assemblée générale statutaire de l'année suivante ; pour prétendre aux primes, le carneauphile devra être en règle de cotisation pour la nouvelle année (2015).
11. MANCHES RETENUES POUR 2014 (dans l'ordre chronologique) :

- 1- ATH 6 - 7 septembre 2014	Cercle de Petit Elevage et Horticole de Meslin-l'Evêque
- 2- OUDEGEM 13 - 14 septembre 2014	Sport en Vermaak - Land van Dendermonde
- 3- THUILLIES 27 - 28 septembre 2014	Cercle horticole et des Petits Elevages - Mon Jardin Thuillies
- 4- RONQUIÈRES 201 - 21 octobre 2014	Club des Eleveurs de Races Belges
- 5- FRASNES 1 - 2 novembre 2014	Les Petits Eleveurs des Rhosnes
- 6- Overijse 8 - 9 novembre 2014	De Verenigde Kleinveefokkers
- 7- AFFLIGEM 21-22-23 novembre 2014	De Pajottenlanders
- 8- BRAKEL 13 - 14 décembre 2014	Brakelclub Nederbrakel

VOLAILLES

4 champions d'exposition

Les 2 meilleurs sujets en grandes volailles

Les 2 meilleurs sujets en volailles naines

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points en volailles.

PRIX JEAN-PIERRE KINDERMANS :

2 x €20 en grande Brabançonne et en Brabançonne naine (sur 3 sujets dont au moins un coq)

Prix au plus beau sujet dans les races suivantes : Malines Tête de Dindon, Malines, Malines naine, Braekel grande, Braekel naine, Zottegem, Famennoise, Famennoise naine, Naine Belge, Naine de Waes, Naine du Tournais, Herve, Herve naine, Poule d'Aerschot grande et naine, Combattant Liégeois, Combattant Liégeois nain (94 requis)

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 6 Ardennaises à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres GP7.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 6 Herve à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres GP8.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 6 Braekel à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres GP9.

Un prix à l'éleveur ayant obtenu le plus de points avec 6 Combattants (de la même race) à désigner sur le bulletin d'inscription par les lettres GP10.

CHALLENGE DE LA BASSETTE 2014

Règlement :

Pour participer à ce challenge, il faut être membre du club de la Basette en ayant payé sa cotisation 2014.

Les exposants devront respecter les règles en vigueur de l'AIWEABC.

Le challenge se jouera sur 3 manches. Le calcul du classement final se fera sur les résultats des 2 meilleures manches. Par manche, les résultats des 4 meilleurs sujets seront comptabilisés.

Sur les 4 meilleurs sujets retenus, la présence des 2 sexes est obligatoire.

La comptabilité se fait comme dans les expositions normales : 97 = 8 points, 96 = 7 points ...

En cas d'ex aequo, l'éleveur ayant le plus de coqs présentés dans sa série l'emporte.

Manches 2014 :

- Ligneville les 20 et 21 septembre 2014
- Ronquières, les 4 et 5 octobre 2014
- Bertrix, les 8 et 9 novembre 2014

Le CERB & AEVRW récompensera le meilleur coq et la meilleure poule ainsi que l'éleveur obtenant le plus de points avec 2 coqs et 4 poules de la même variété.



PRIX OFFERTS PAR LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE À L'OCCASION DES DERBYS 2014

CHAMPIONS 2014

Le titre de Champion récompensera le meilleur Barbu d'Uccle, d'Everberg, d'Anvers, de Grubbe, de Watermael et de Boitsfort ayant obtenu au moins le prédicat 94. Ces prix seront offerts par la société organisatrice et seront remis lors de la distribution des prix de cette société.

21^{ème} SHOW DES BARBUS

A l'occasion de notre 21^{ème} Show des Barbus, le samedi 10 janvier 2015 à Wavre, un champion et un vice-champion C.B.B.U.A.W. 2014 seront désignés par race. Ce Show sera muni de plus de 400 Euros de prix ! En même temps, le C.B.B.U.A.W. organisera un 19^{ème} Salon Vente Barbus.

Secrétariat: Willeghems Peter, Beekstraat 30, 1970 Wezembeek-Oppeem, Tel: (02)731.82.00

Prix Jacques HANOTIER (†) 2014 en 4 manches - réservé aux Fauves de Hesbaye et de Méhaigne (prix offerts par le CERB-AEVRW - membres ou non-membres de ces deux sociétés)

- Au plus de points sur 3 Fauve de Hesbaye (les 3 meilleures de l'éleveur avec présence obligatoire des 2 sexes), sur 4 expositions : Court-St-Etiennes, les 19, 20 et 21 sep., Ronquières, les 4 et 5 oct., Frasnes-lez-Anvaing, les 1 et 2 nov et Affligem, les 21, 22 et 23 nov.
Au 1^{er} : 15 € au 2nd : 10 €, au 3^{ème} : 5€ (prix remis lors de l'expo d'Affligem - les 3 meilleures expositions seront prises en compte)
- Au plus de points sur 5 Fauve de Méhaigne (les 5 meilleures de l'éleveur avec présence obligatoire des 2 sexes), sur 4 expositions : Court-St-Etiennes, les 19, 20 et 21 sep., Ronquières, les 4 et 5 oct., Frasnes-lez-Anvaing, les 1 et 2 nov et Affligem, les 21, 22 et 23 nov.
Au 1^{er} : 15 € au 2nd : 10 €, au 3^{ème} (prix remis lors de l'expo d'Affligem - les 3 meilleures expositions seront prises en compte).

La société qui accueille une manche récompensera le meilleur coq et la meilleure poule dans chacune des deux races (prédicat minimum 93)



CLUB SPÉCIAL DE LA MALINES, AILE FRANCOPHONE DU : SPECIAALCLUB VOOR MECHELSE KOEKOEK VZW.



Président : Steven Polfliet - Président de l'Aile francophone Charles Verstuyft

Secrétaire- Trésorier : Charles Verstuyft, - rue du Pansery, 48 - 4630 Soumagne ☎ 04 358 49 71 - E-mail: charles_verstuyft@skynet.be

La cotisation pour tous les membres résidant en Belgique est de €8 pour les membres résidant à l'étranger la cotisation est de € 15,00 à verser sur le compte.. IBAN BE09 0012 4645 5757 BIC GEBABEBB

Les prix suivants sont offerts par le Speciaalclub pour tous les membres du club, qui auront exposé des Malines dans les variétés reconnues grande volaille et volaille naine. :

Prix offert

Excellent 97 = €10,00 - Prima 96 = €8,00 - Très bon 95 = €6,00 - Très bon 94 = €4,00 - Très bon 93 = €2,00

Ces prix seront payés aux membres en règle de cotisation pour l'année 2014 et dont l'enregistrement a été effectué avant la fin du mois de juillet 2014. Ces prix seront versés sur le compte des éleveurs en fin de saison par le trésorier du Club.

MANCHE DU CLUB DES AMIS DE L'ARDENNAISE - RÉGLEMENT VALABLE POUR 2014

1^o MANCHES ORGANISÉES EN 2014

12- 13 et 14 septembre 2014 Ath "Cercle de Petit Elevage et Horticole de Meslin-l'Evêque.

info : F. Gueret-Lambert, rue Pont del Vau, 35, 7822 Meslin-l'Evêque ☎ 068 55 19 42

27 & 28 septembre 2014 Thuillies "Cercle Mon Jardin" - salon communal de Thuillies.

info : Michel ABEL - chemin des maroëllles, 1 - 6530 Thuin ☎ 071 59 10 48

04 & 05 octobre 2014 Ronquières C.E.R.B & A.E.V.R.W. - Ets Lieds rue d'Henripont, 134 - Ronquières.

info : Laurent DELSANNE - 7 rue de la gare - 7090 Braine-le-Comte ☎ 067 63 63 65.

02 & 03 novembre 2013 Frasnes-lez-Anvaing Les Petits Éleveurs des Rhosnes - salle Facofran - route de Moustier.

info : Pierre SADAUNE - Marais d'Ergies, 11- 7911 Frasnes-lez-Buissenal ☎ 069 86 76 73.

22 - 23 & 24 novembre 2013 Affligem De Pajottenlanders vzw - Gemeentelijk complex "Bellekouter"

info : Luc Steppe, Kattestraat, 82, 9400 Okegem tél : 054 32 10 55.

12, 13 et 14 décembre 2014 Brakel - Braekelclub Nederbraekel. Info :

info : André Van Damme, Neerstraat, 23, 9470 Lierde tél : 055 42 57 46.

2° PRIX DE LA SOCIÉTÉ ACCUEILLANTE

Il se joue toutes variétés confondues (GV - VN et sans queue) au plus grand nombre de points obtenus pour les 5 meilleurs sujets de chaque éleveur et ce, quel que soit le nombre de sujets présentés par l'éleveur.

Les 5 premiers éleveurs de ce classement établi par l'organisateur de l'exposition seront récompensés par celui-ci.

3° PRIX ATTRIBUÉS PAR LE CERCLE DES ARDENNAISES

En GV et VN (avec ou sans queue) : €10 au meilleur coq et à la meilleure poule en GV et au meilleur coq et la meilleure poule en VN (la désignation se fait par les juges).

CLASSEMENT FINAL:

Pour participer à ce classement, il faut avoir participé à au moins trois manches. Des récompenses en espèces seront remises pour le prix d'élevage de l'année.

Il se joue sur les six meilleurs résultats (minimum 92).

Minimum un coq et une poule, toutes variétés confondues avec ou sans queue en GV et VN.

En cas d'égalité des points, le coq prime.

Lauréat et accessit doivent être des personnes différentes.

Les prix en GV 1^{er} €40 et le 2^{ème} €30

VN 1^{er} €40 et le 2^{ème} €30

Ces prix seront remis lors de l'assemblée générale de février 2014 à Thuillies.

Pour participer, il faut être en règle de cotisation annuelle soit €5 à verser au compte BE21 0682 2102 1803 des Amis des Ardennais - rue cpt. av. Henry Goblet, 31 - 5650 Pry.

Renseignement chez le président: André DUSÉPULCHRE ☎ 071 54 - 03 - 44, le secrétaire José BOCQUET ☎ 0479 79 70 18 ou la trésorière: Josiane METZLER ☎ 0472 85 87 99.

AQUATIQUES ET OISEAUX DE PARC

- 2 champions d'exposition**
1. Au plus bel aquatique
 2. Au plus bel oiseau de parc

Prix au plus beau sujet dans les races suivantes : Oie Flamande, Oie de la Vire et du Ton, Canard de Merchtem, canard de Forest, canard de la Semois (94 requis).

GRAND PRIX DU DINDON DE RONQUIÈRES

Ce grand prix se déroule en 3 manches, plus un classement général, au plus de points **sur les 4 meilleurs résultats à désigner toutes races et variétés confondues avec obligatoirement les deux sexes représentés** (à désigner par GP11).

- Première manche les 4 et 5 octobre 2014 à Ronquières.
- Deuxième manche les 1 et 2 novembre 2014 à Frasnes-lez-Buissenal.
- Troisième manche les 12, 13 et 14 décembre 2014 à Ransart (Interprovinciaux)

Les récompenses seront attribuées comme suit à chacune des 3 manches :

Au 1^{er} : €15 au 2^e : €10 au 3^e : €8

Les 3 manches donneront un classement général au terme duquel les récompenses suivantes seront attribuées par le club des Dindonniers de Ronquières :

Au 1^{er} : €30 au 2^e : €20 au 3^e : €10

Attention ! Pour obtenir les récompenses des manches ainsi que pour participer au classement général final, les exposants doivent **obligatoirement participer à 2 manches** proposées et être en règle de cotisation pour **2014**. Tous les 95 et 96 seront récompensés.

REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES PRIX DANS TOUTES LES ESPÈCES :

- L'ensemble des prix désignés "au plus beau" et "à la plus belle" est choisi par les juges.
- Un même sujet ne pourra concourir que pour un seul grand prix.
- Les désignations des prix sur le bulletin d'inscription doivent être faites au plus tard le jour de l'encagement.



PRIX VPBN RÉSERVÉS À L'EXPO DE RONQUIÈRES PRIJZEN VPBN OP SHOW VAN RONQUIÈRES

Le VPBN (Association flamande pour la promotion des races belges) offre 10 € aux meilleurs animaux dans les races suivantes : Dindon de Ronquières, Canard de Termonde, Voyageur Liégeois, Boulant Gantois, Ardennoise, Herve, Poule de Zottegem, Famennoise naine, Barbu d'Uccle, Combattant Liégeois nain. (10 prix). Ces prix ne peuvent qu'être gagnés par les membres du VPBN ou du CERB-AEVRW en règle de cotisation pour 2014.

De VPBN (Vereniging ter Promotie van Belgische Neerhofdieren) schenkt 10€ aan de beste dieren in volgende rassen : Ronquièreskalkoen, Dendermondseend, Luikse Reisdуйf, Gentse kropper, Ardenner, Herve, Zottegems hoen, Famennekriel, Ukkelse Baardkriel, Luikse Vechtkriel (10 prijzen) Deze prijzen zijn enkel te winnen door leden van de VPBN of CERB-AEVRW die in orde zijn met hun lidgeld voor 2014.

POUR NOS MEMBRES "LE PRIX DES AMBASSADEURS"

Le club des Eleveurs de Races Belges et l'Association des Eleveurs de Volailles de Races Wallonnes ont décidé de récompenser tous les éleveurs qui exposent en leurs noms (carte d'éleveur demandée par l'intermédiaire du C.E.R.B. - A.E.V.R.W.). Ce prix sera attribué en 2015.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. ÊTRE EN RÈGLE DE COTISATION 2014. - 2. PARTICIPER À 1 EXPOSITION. - 3. EXPOSER AU MOINS 4 SUJETS.

Le club remboursera à chaque éleveur ayant rempli les conditions ci-dessus la carte d'éleveur.